



UGICT / CGT AIR FRANCE

MARSEILLE-PROVENCE

BP 51 Aéroport de Marseille-Provence

13728 Marignane Cedex

tel : 0 442 788 977 / fax : 0 442 881 419 / email : cgtafmrs@free.fr / site : www.cgtairfrance.com

FLASH INFO GRILLES HORAIRE VAD MARSEILLE

De nouvelles grilles vont être présentées en CHSCT le 18 mars 2013.

La Direction va ainsi réduire les temps de pause écran payés sur toutes les grilles, sauf une.

Actuellement les temps de pause écran payés sont répartis :

- Vacations de moins de 05h00 : 15mns
- Vacations de 05h00 à 06h59 : 30mns
- Vacations de 07h00 et au delà : 45mns

Sur les grilles que la Direction veut mettre en place les temps de pause seront réduits ainsi :

- Vacations jusqu'à 06h00 payées : 15 minutes de pause
- Vacations de plus de 06h00 payées et au delà : 30 minutes de pause.

LA PREMIÈRE ANALYSE DE CES GRILLES MET EN ÉVIDENCE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

GRILLE 100% CRC

57 vacations avec 15mns de plus travaillées par cycle, cela fait 61h00 de plus par an, soit 8 à 9 vacations supplémentaires travaillées, la perte des 5 HAP et des 3 jours d'hiver perdus, au total :

16 vacations DE PLUS travaillées par an (plus de 3 semaines de travail)

Ce qui change sur la grille :

- Une vac M1 et une vac M5 en moins, avec création d'une vac M3 (08h30-15h50).
- Toujours autant de repos isolés.
- Un jour de repos supplémentaire alimenté par l'allongement de 10 mns des vac M1 (13 vac) et M5 (14 vac) et de 15mns de la vac S1 (7 vac) .
- Le taux de sujétion passe de 3.55% à 3.59% .

GRILLE 100% TELETRAVAIL

38 vacations avec 15mns de plus travaillées par cycle, cela fait 62h00 de plus par an, soit 8 à 9 vacations supplémentaires travaillées, la perte des 5 HAP et des 3 jours d'hiver perdus, au total :

16 à 17 vacations DE PLUS travaillées par an (plus de 3 semaines de travail)

Ce qui change sur la grille :

- 2 vac M3 (samedi) passent de 09h30-18h45 iso 10h00-19h15
- 2 vac M4 (dimanche) passent de 11h00-20h30 iso 10h30-20h00

GRILLE 80% CRC

12 vacations avec 15mns de plus travaillées par cycle, cela fait 13h00 de plus par an, soit 2 vacations supplémentaires travaillées, la perte des 4 HAP et des 3 jours d'hiver perdus, au total :

9 vacances travaillées DE PLUS par an (2 semaines de travail)

Ce qui change sur la grille :

- Le taux de sujétion baisse de 4,17 % à 3.33 %.

GRILLE 70% CRC

48 vacances avec 15mns de plus travaillées par cycle, cela fait 52h00 de plus par an, soit 8 à 9 vacances supplémentaires travaillées, la perte de 3,5 HAP et des 3 jours d'hiver perdus, au total :

15 vacances DE PLUS travaillées par an (3 semaines de travail)

Ce qui change sur la grille :

- Le taux de sujétion baisse de 4,17 % à 2.92 %.

GRILLE 60% CRC

12 vacances avec 15mns de plus travaillées par cycle, cela fait 13h00 de plus par an, soit 4 vacances supplémentaires travaillées, la perte de 3 HAP et des 3 jours d'hiver perdus, au total :

10 vacances DE PLUS travaillées par an (2 semaines de travail)

Ce qui change sur la grille :

- Le taux de sujétion baisse de 5.59 % à 3.35 %.

GRILLE 50% CRC 4 JOURS

Toutes les vacances restent à 04h00 ou 04h30 payées et 15mns de pause.

- Attention ces vacances de moins de 5h00 ne donnent pas droit à l'absence cantine.

Perte de 2.5 HAP et des 3 jours d'hiver perdus, au total :

5.5 vacances DE PLUS travaillées par an (1 semaine de travail)

Ce qui change sur la grille :

- Le taux de sujétion baisse de 3,10 % à 1,55 %.

GRILLE 50% CRC 3 JOURS

36 vacances (c'est à dire toutes les vacances) avec 15mns de plus travaillées par cycle, cela fait 39h00 de plus par an, soit 7 vacances supplémentaires travaillées, la perte de 2.5 HAP et des 3 jours d'hiver perdus, au total :

12 vacances DE PLUS travaillées par an (plus de 2 semaines de travail).

Ce qui change sur la grille :

- Le taux de sujétion baisse de 5.56 % à 3.33 %.

CES MESURES SONT MISES EN PLACE POUR COMPENSER LE DEPART DE 130 PDV DANS LA VENTE DIRECTE, SOIT L'EFFECTIF D'UNE VAD DE PROVINCE.

Avec le changement du calcul de la prime d'ancienneté, la perte de l'indemnité panier obtenue lors de l'ARRT1999, les suppressions des promotions et la diminution du taux de sujétion, TRAVAILLER PLUS = GAGNER MOINS.

Et en prime la sous-traitance à BLUE LINK des appels HOP !

Nous avons écrit à la CFDT et FO pour leur proposer une plateforme revendicative commune pour une action lors de la tenue du CHSCT du 18 mars 2013.

Marseille, le 07 mars 2013.
Vos délégués UGICT/CGT

Taux de sujétion : indemnités de travail de nuit, dimanche, jour férié, etc.